



**Syndicat ADMR ST Pol**

**10 PLACE LOUIS LEBEL**

**62130 ST POL SUR TERNOISE**

## **Communiqué de presse**

### **Une nouvelle victoire pour la CGT**

En 2013, l'association ADMR de Saint Pol sur Ternoise est condamnée, par les Prud'hommes d'Arras, à verser, à une de ses salariées, le rappel de 5 ans de ses indemnités kilométriques et temps de déplacement nécessaires à ses interventions non perçu.

A la suite, nos interventions, kilomètres et temps de déplacement furent enregistrés sur un téléphone professionnel. Ces données se déclarent au réel et sauvegardées sur un document de contrôle fin de mois qui est transmis (sous forme papier) à la salariée sur simple demande à son employeur.

La CGT découvre que ces enregistrements sont rectifiés en leur défaveur, voir même annulés. (Ex : 2km enregistrés, rectifiés 0.400m ;8.9km corrigés en 7.2km la première semaine, la deuxième 8.9km et de nouveau rectifié à 7.2 la troisième semaine...). Après une interruption l'association supprime systématique les kilomètres et temps de déplacement enregistrés.

#### **TROUVEZ VOUS CELA NORMAL ? Pour la CGT NON.**

Après un an de dialogue de sourds avec l'ancien président et un autre supplémentaire avec la nouvelle direction, en 2019 la CGT n'a plus qu'un seul recours, celui de déposer deux nouveaux dossiers aux Prud'hommes d'Arras afin que ceux-ci reconnaissent le bien fondé de leurs demandes.

Enfin en date du 22.02.2021, les Prud'hommes d'Arras donnent raison à la CGT et condamne l'ADMR à payer aux deux salariées leur dû.

La direction aurait dû favoriser le dialogue avec la CGT, elle aurait ainsi économisé les frais d'un avocat et la procédure devant les Prud'hommes.

L'association pourra tant qu'elle veut répandre que la CGT ne fait que du tort à l'association, celle-ci fragilise notre pouvoir d'achat.

L'association pourra sponsoriser la CFDT ; la CGT restera le seul syndicat qui protège et représente pour le mieux les salariées.

La direction peut refuser toute négociation avec la CGT, lors des NAO, la CGT ADMR veillera à ce que la Convention Collective Nationale et Code du Travail soient respectés pour le bien de l'ensemble des salariés.

**C'est toutes ensemble que nous pourrons vivre de notre salaire et non survivre pour travailler**